



Déploiement de la chimiothérapie à domicile :

La place du pharmacien d'officine dans le réseau ONCO Pays de la Loire

Réseaux territoriaux

- Nantes-Atlantique
- OnCo Loire Estuaire

Claire JUBÉ- M-Hélène MAUBOUSSIN
Coordination RTCNA
Muriel MENANTEAU –PUI Hôtel Dieu

4 décembre 2007

Le contexte du projet

PLAN CANCER du Président de la République

c- chapitre soins : Le cancer est déclaré grande cause nationale

→ **Mesure 29 : Promotion des réseaux de cancérologie**

coordonner l'ensemble des acteurs pour une approche globale de la maladie cancéreuse

→ **Mesure 41 : faciliter les soins à domicile (chimiothérapie)**

LE CONTEXTE

Loi de décembre 2003 sur les Réseaux de santé :

Un réseau est pluridisciplinaire

- Il est centré sur le **patient**
- Il suppose une implication **volontaire** des professionnels de santé
- Il correspond à la mise en commun de savoir-faire professionnels
- Il oblige à une formation professionnelle

ONCO PL est un réseau thématique mono-pathologie :
« réseau régional de cancérologie des Pays de la Loire »

➤ **Association Loi 1901-** Assemblée générale constitutive le 19 sept 2002

- Financement au titre de la dotation régionale réseau

➤ **Fédération de réseaux locaux : les « réseaux territoriaux »**

➔ **2006 : 6 Réseaux territoriaux :**

(Angers, Laval, la Roche/Yon, le Mans, Nantes, Saint-Nazaire)

Organisations multiprofessionnelles autonomes et juridiquement reconnues,
chargées de mettre en œuvre sur le terrain les missions du réseau régional :

- Organiser les RCP et les **alternatives à l'hospitalisation**
- Déployer le DCC
- Mettre en œuvre les actions d'évaluation des pratiques collectives

HISTORIQUE DU PROJET

➤ **2003** : validation par les groupes interprofessionnels régionaux

Chartes de fonctionnement

- Médecins généralistes
- Pharmaciens d'établissement
- Pharmaciens d'officine
- Infirmiers libéraux

Procédures

- Mise en place d'une cure
- Surveillance médicale
- Surveillance paramédicale

Protocoles de soins

- Fiche de poste de L'infirmier coordinateur du RT

- Dossier de soins « ville-hôpital »

- Des financements adaptés, par des mesures dérogatoires

➤ **Mars 2004** :

Financement du réseau territorial de Saint-Nazaire (projet pilote)

➤ **2006** :

Déploiement sur le Réseau territorial de Nantes

Le déploiement sur le secteur nantais

- **Mise en place progressive** de la chimiothérapie à domicile par le réseau territorial de cancérologie de Nantes

sur 3 sites de coordination distincts :

- **Site de l'Hôpital Nord : Oncologie médicale du CHU + Centre René Gauducheau : activé depuis avril 2006**
 - Site de Catherine de Sienne
 - Site de l'Hôtel-Dieu (dermatologie, hématologie)
-
- Financement d'1 ETP d'infirmier coordinateur et ½ ETP de secrétariat par site + budget de fonctionnement par la Dotation régionale des Réseaux (URCAM+ARH)
 - Un total de 500 patients pris en charge à terme /an

OnCo Loire Estuaire (OCLE) à Saint-Nazaire	Réseau territorial de cancérologie de Nantes Site Nantes-Atlantique
Infirmières coordinatrices	
Isabelle MINAUD	Sylvie GUITTON Claire JUBÉ
Secrétaires	
Brigitte CHAURIS	Marie-Hélène MAUBOUSSIN

Mise en place d'une chimiothérapie à domicile

Retour sur quelques définitions et principes généraux

➤ Qu'appelle-t-on « chimiothérapie à domicile » ?

Tout traitement cytostatique, qu'il soit débuté en hospitalisation et terminé en ambulatoire ou réalisé exclusivement en ambulatoire

➤ Qu'appelle-t-on « cure de chimiothérapie » ?

à distinguer :

- **La cure mensuelle** (plusieurs séances),
- **La séance** (injection parfois de plusieurs molécules) un jour donné (J1, J8 ou J15 par exemple, selon les protocoles).

➤ Quelles sont les voies d'administration possible ?

- traitements par voie veineuse sur site implantable,
- chimiothérapie orale
- traitement sous cutané

➤ Quels patients sont concernés par ce type de traitement ?

- Accord du patient +++
- État général conservé

Rappel sur les différents stades de la maladie

- **Traitement à visée curative**
 - place de la chimiothérapie adjuvante et néo-adjuvante
- **Phase palliative «active»**
 - objectif : augmenter la survie
- **Phase palliative «symptomatique»**
 - objectif : contrôle des symptômes
- **Phase palliative «terminale»**
 - arrêt des traitements invasifs

Critères d'éligibilité (1)

Typologie des chimiothérapies anticancéreuses à domicile

- Evaluation de la toxicité et de la tolérance globale
 - A court terme : hypersensibilité immédiate et toxicité aiguë
 - Risques évalués en post chimiothérapie : neutropénie notamment
 - Conduites à tenir devant les effets attendus, définies et diffusées auprès des professionnels du domicile +++

Critères d'éligibilité (2)

Evaluation des patients = «projet thérapeutique»

- Choix du patient +++
 - Préférences du patient et de son entourage
- Critères médicaux
 - état général, symptômes...
- Statut psychologique du patient et de son entourage
 - sentiment de sécurité
- Adhésion et compréhension des soins
 - procédures écrites
- Critères socio-économiques et environnementaux
 - proximité des professionnels de santé, possibilité d'alerte, hygiène...

Protocoles validés : produits injectables

• 5 Fluoro-Uracile	Digestif, ORL
• Bléomycine (BEP)	Tumeur germinale (testicule)
• Gemzar	Sein, poumon, vessie, pancréas
• Navelbine	Sein, poumon
• Taxol	Sein, ovaire
• Herceptine	sein
• Interferon alpha	Rein, mélanome
• Interleukine 2	Rein, mélanome
• Biphosphonates <i>Spécificité : produit non cytotoxique, mais intégré aux procédures de chimio à domicile</i>	Hypercalcémie, métastases osseuses

Protocoles validés : chimiothérapies orales

• Navelbine	Cancer bronchique non à petites cellules, cancer du sein M+
• UFT	Cancer colorectal M+
• Xeloda	Cancer colorectal M+, cancer du sein M+
• Temodal	Gliome malin
• Celltop	Cancer bronchique à petites cellules ou non à petites cellules
• Vepeside	Hématologie (LA, lymphomes)

→ **Accroissement du nombre des chimiothérapies orales**

Protocoles débutés en hospitalisation puis réalisés au domicile (surveillance de pompe)

- Carboplatine LV-5FU
- Carboplatine 5FU continu
- Cisplatine 5FU continu
- Cisplatine Farmorubicine 5FU continu
- FOLFOX
- FOLFIRI
- FUN
- Cisplatine-Gemzar
- Carboplatine Gemzar
- Taxotere Gemzar
- Cisplatine Navelbine
- VAD

Les conditions de faisabilité au domicile

- Un protocole validé par le réseau pour être fait au domicile
- Administration parentérale via une voie veineuse centrale

- Information et consentement du patient
- Libre choix du patient des professionnels de santé le prenant en charge

- Formation spécifique à la chimiothérapie à domicile (initiale et continue) de l'infirmier(e) du domicile
- Formation validante(*) du pharmacien d'officine, délivrée par le réseau

- Des conditions d'hygiène et de sécurité du domicile, vérifiées par l'infirmier(e) du patient et le pharmacien (*fiches de faisabilité*)

(*) ou signature de l'engagement de formation

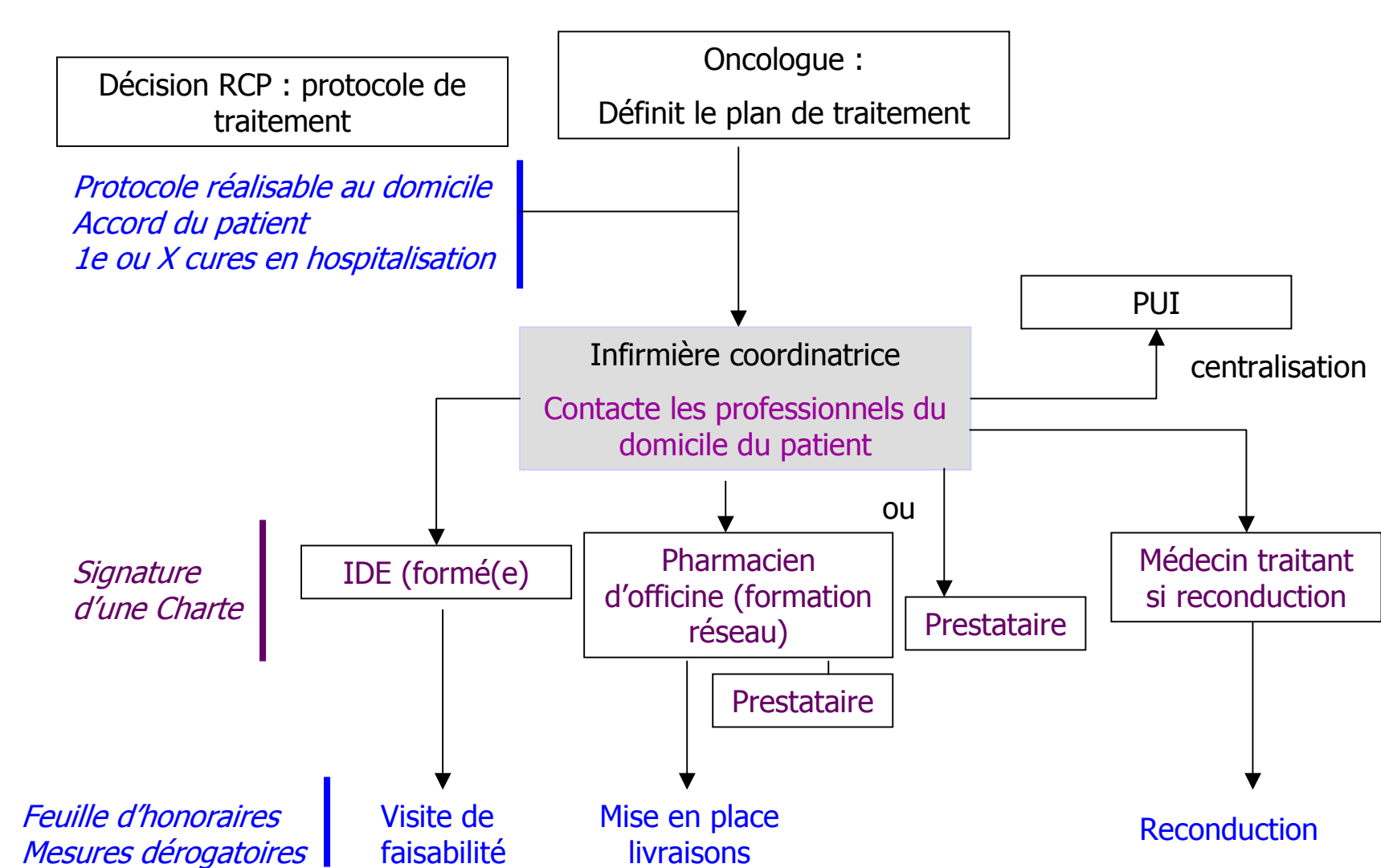
Les conditions de prise en charge

- **Prescription initiale en établissement de soins**
- **Première(s) cure(s) réalisées dans l'établissement**
- **Permanence des soins**

- **Intervention de l'IDE coordinateur du réseau territorial, qui contacte**
 - ✓ L'IDE libéral(e)
 - ✓ Le médecin traitant
 - ✓ Les pharmaciens
 - ✓ Les prestataires
 - ✓ La Pharmacie à Usage Intérieur (si centralisation)

Possibilité d'un recours auprès d'une infirmière affiliée au prestataire pour l'aide à la mise en place du soin

Mise en place d'une cure



- **Lorsque la transmission de l'information se fait par fax, toujours veiller à la bonne lisibilité des documents (NE JAMAIS RECOPIER UNE ORDONNANCE POUR TRANSMISSION).**
- **Le bon fonctionnement suppose la prise en compte des impératifs horaires et logistiques des divers intervenants à chaque stade du processus.**
 - Le pharmacien d'officine doit disposer de l'ordonnance de matériel **au moins 3 jours ouvrés avant la date de début de la première cure** (transmission via le patient ou par fax de l'infirmière coordinatrice)
 - Pour les renouvellements, le délai sera fonction du type de protocole et des contraintes médicales inhérentes (prise de sang).
 - Le pharmacien organise avec l'infirmière libérale en charge du patient, la remise des médicaments au domicile

TOUT dysfonctionnement dans le système doit faire l'objet selon le type de problème rencontré, d'une information d'alerte auprès +++ :

- **du pharmacien hospitalier dispensateur**
- **de l'IDE coordinatrice**
- **Fiches d'incidents du dossier de liaison du domicile**

Quelques chiffres - 2007

RTCNA

	Total patients	Patients réseau (44)
IV (chimio+ zometa)	266	155 (58%)
Oral	423	245 (58%)
Total	689	400 (58%)

OCLE

	Total patients
IV (chimio+ zometa)	109
Oral	--

Les soins à domicile

Mise en place avec les pharmacies d'officine depuis fin juillet 2007 par le RTCNA

- **Coordination des soins à domicile selon même principe que la chimiothérapie à domicile**
 - Intervention du pharmacien d'officine – mise en place avec son prestataire
 - Signature de la charte du réseau

- **Pas de mesure dérogatoire**

- **22 patients pris en charge sur pompe**
 - Alimentation parentérale
 - Mannitol
 - Morphine

Les soins à domicile

OCLE – St Nazaire :

- *Quelques prises en charge avec les pharmacies d'officine (alimentation parentérale, morphine)*
- **Cadrage du projet avec les établissements de soins, pour mise en place officielle début 2008**

La centralisation des chimiothérapies

La reconstitution centralisée des chimiothérapies

L'arrêté ministériel du 20/12/04 prévoit deux procédures de dispensation des AC injectables inscrits sur la liste :

- Soit dans le cadre d'un réseau de cancérologie ayant intégré dans sa charte les conditions d'utilisation de ces médicaments
- Soit, à défaut, après signature d'une convention (avant le 23 février 2005) entre le représentant légal de l'établissement de santé, les médecins prescripteurs, le pharmacien chargé de la gérance de la PUI et les professionnels de santé libéraux, médicaux et non médicaux

Le cadre actuel

- Un projet expérimental, mené par le RTCN site Nantes-Atlantique en accord avec le CHU de Nantes
- Prescriptions par le dpt d'oncologie médicale du Centre René Gauducheau (exclusion CCS et St-Nazaire)
- Pour des patients domiciliés en Loire-Atlantique
- Reconstitution par la PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) de l'Hôtel-Dieu (P. THOMARÉ)
- Limitée aux chimiothérapies injectables hospitalières
- Cahier des charges très strict pour le colisage et transport
 - Kalibox pour le colisage
 - Pharmadom-Orkyn' pour le transport
- Documents d'identification du colis et de traçabilité de la livraison à tous les stades
- Livraison du produit à la pharmacie d'officine, qui coordonne l'acheminement au domicile avec l'infirmier – ouverture conjointe du colis
- Livraison à la pharmacie avant 14 h (permanence 12-14h)
- Documents d'évaluation pour l'IDE, le pharmacien et le patient

MODE OPERATOIRE DE
RECEPTION D'UN COLIS
CONTENANT UNE
CHIMIOETHERAPIE
ANTICANCEREUSE
INJECTABLE
PAR LE PHARMACIEN
D'OFFICINE

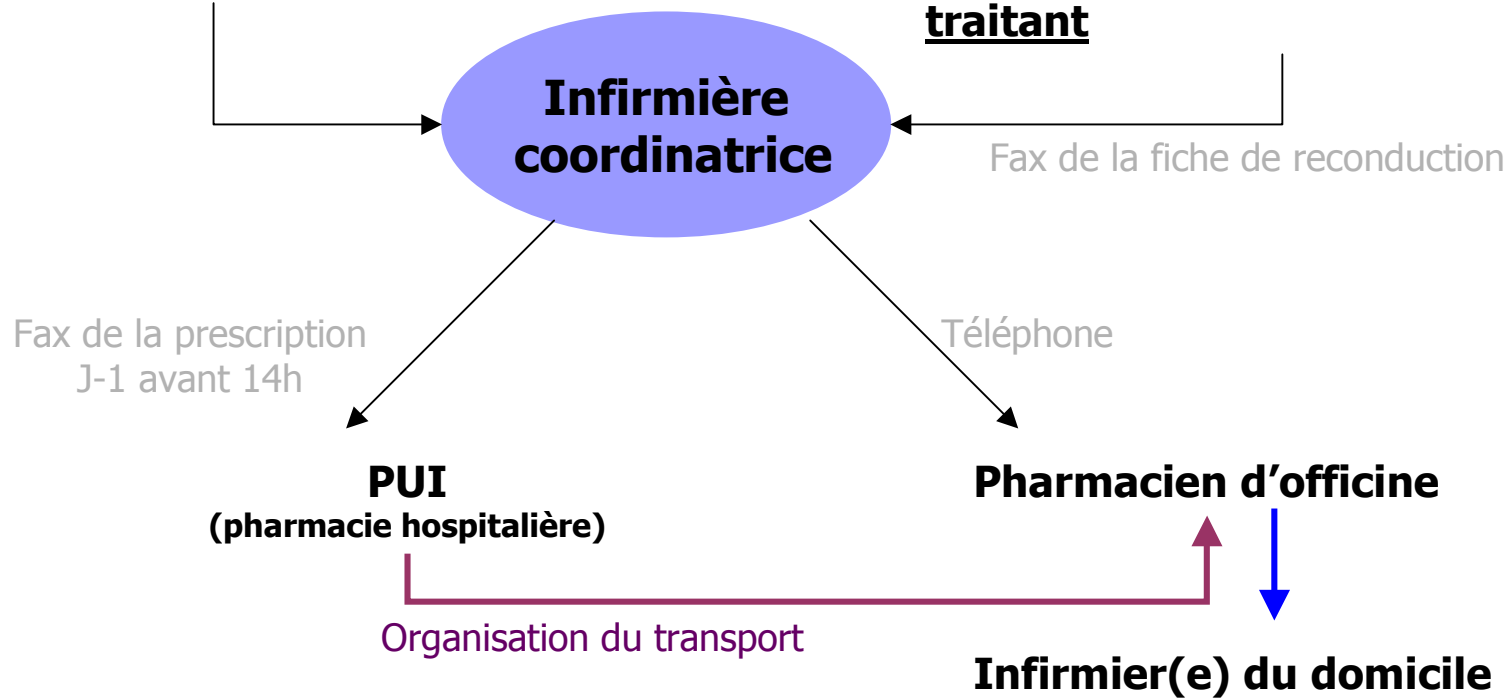
<i>ETAPES</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>DOCUMENTS LIES</i>
RECEPTION DU COLIS	Pharmacien	
SIGNER LA FEUILLE DE ROUTE, GARDER L'ORIGINAL, COPIE au TRANSPORTEUR	Pharmacien	Feuille de route
CONTROLLER IDENTITE patient & INTEGRITE colis	Pharmacien	Enveloppe kraft Documents patients
CONTACTER L'INFIRMIERE	Pharmacien	Etiquette
OUVERTURE DU COLIS en présence de l'IDE	Pharmacien + IDE	
CONTROLE de la PREPARATION par l'IDE	IDE	Prescription médicale Plan d'administration infirmier
FAIRE SIGNER la FEUILLE DE ROUTE PAR l'IDE	Pharmacien	Feuille de route
FAXER la FEUILLE de ROUTE à la PUI	Pharmacien	Feuille de route

Mise en place d'une cure avec reconstitution centralisée

Numération à J-2

Validation par l'oncologue

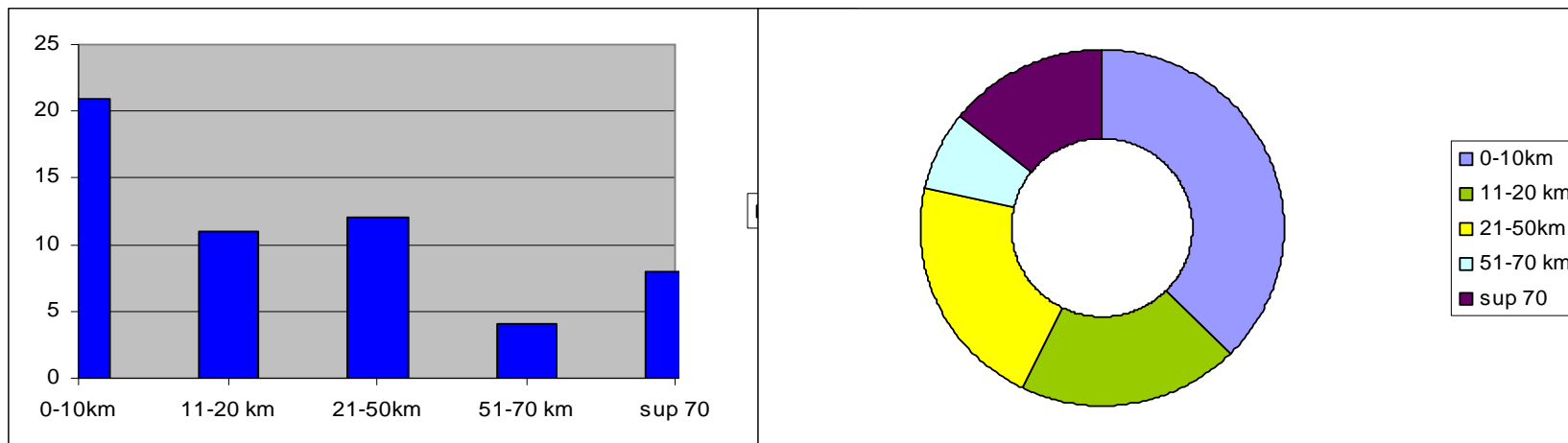
Reconduction par le médecin traitant



Bilan actuel

- Début le 29 janvier 2007
- 56 patients
- 48 pharmaciens
- 70 IDE
- 300 livraisons

LOCALISATION DES PATIENTS / PHARMACIES D'OFFICINE LIVREES (Max : 93 km – Le Croisic / Piriac)



Les spécificités de prise en charge dans le cadre du réseau ONCO-PL

Les mesures dérogatoires

Conditionnées à la signature d'une charte d'engagement :

- **Valorisation de la place de l'IDE**
- **Valorisation de la place du médecin généraliste**
- **Valorisation du rôle du pharmacien d'officine**

Les documents transmis aux professionnels de santé

Infirmier(e)	Pharmacien off.	Médecin traitant
<ul style="list-style-type: none"> •Charte •Demande de code d'accès au site sécurisé d'oncopl 	<ul style="list-style-type: none"> •Charte •Demande de code d'accès au site sécurisé d'oncopl 	<ul style="list-style-type: none"> •Charte •Demande de code d'accès au site sécurisé d'oncopl
<ul style="list-style-type: none"> •Protocole de chimiothérapie •Fiche de faisabilité de la chimiothérapie à domicile •Feuille d'honoraires 	<ul style="list-style-type: none"> •Protocole de chimiothérapie •Fiche de mise en place •Fiche de facturation par séance •Feuille d'honoraires 	<ul style="list-style-type: none"> •Protocole de chimiothérapie •Fiche de reconduction •Repères pour la reconduction •Feuille d'honoraires
<ul style="list-style-type: none"> •Dossier de soins au domicile du patient 		

Les acteurs pharmaceutiques

- Le CROP pour l'initiative et l'éthique
- La DRASS pour la réglementation
- Les syndicats pharmaceutiques pour la partie économie
- Les pharmaciens hospitaliers pour la partie technique
- Les pharmaciens référents du réseau

Les pharmaciens référents du projet

ONCO PL

**Pharmacien coordinateur
Jean-François Robert**

Réseaux territoriaux

OCLE

**Pharmacien référent
Pascal Gellard**

Réseau territorial de cancérologie de Nantes

**Pharmacien référent
Denis Millet**

La mission du pharmacien d'officine

Réaliser un acte global de dispensation pharmaceutique, dans le respect de la charte de fonctionnement du Réseau...

... et, en coordination avec les différents acteurs du projet :

- Mettre en place le matériel au domicile du patient
- Participer selon les procédures à la sortie des médicaments de la réserve hospitalière

Les engagements professionnels

➤ Appartenir au réseau est un acte **VOLONTAIRE**

- Pas de concurrence déloyale
- Pas de discrimination entre les patients
- Respect impératif des protocoles et des cahiers des charges formalisés par :
 - la signature de la charte du réseau ONCO PL
 - Le respect des procédures validées par le réseau

La charte d'engagement avec le réseau

➤ Les grandes lignes

- Respect de la prescription en équivalence stricte
- Facturation LPPR - Pas de dépassement tarifaire pour le matériel
- Assistance 24/24 et 7/7 en relation avec un prestataire de son choix ayant signé la charte du réseau (*charte validée*)
- Utilisation du dossier de soins du domicile du patient, en liaison avec les autres professionnels de santé
- Participer à la formation mise en place par le Réseau
- Assurer dans tous les cas la continuité des soins

Engagement réciproque pharmacien / prestataire

- **Le prestataire de service est laissé au libre choix du pharmacien d'officine *sous réserve* :**
 - Qu'il soit signataire de la charte avec le réseau territorial
 - La liste des prestataires signataires de la charte sera diffusée à l'ensemble des professionnels

- **Cas particulier lors de la mise en œuvre de la reconstitution centralisée pour les perfusions longues :**
 - Pour la mise en œuvre de ce type de soin, le pharmacien de PUI devra disposer du matériel nécessaire (pompe ou infuseur) au moment de la préparation
 - La commande sera effectuée par le pharmacien de PUI et soumise aux mêmes contraintes
 - Le choix du prestataire sera effectué par appel d'offres par la PUI, qui en informera le pharmacien d'officine

Engagement réciproque pharmacien / prestataire

➤ Le rôle du prestataire

Points clefs de la charte d'engagement

- **Justifier d'une implantation territoriale répondant aux critères de délais d'intervention(*)**, lui permettant d'assurer une qualité de prestation équivalente pour tous, couvrant l'intégralité du bassin de population
 - Répondre aux règles professionnelles et de bonnes pratiques définies par le décret n°2006-1637 du 19-12-06
 - Livraison au domicile dans un délai de 24h maximum après appel
 - Fourniture du matériel consommable prescrit en stricte équivalence (contenu et conditionnement)
 - Permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7
 - Intervention dans les 6 h maximum suivant la demande, et entre 6h et 12h pour un échange de matériel
 - Mettre à disposition un professionnel formé (IDE) selon un territoire de santé et un nombre de patients en charge défini
 - Participer à la transmission de l'information (dossier de soins)

*** Signature avec chaque réseau territorial**

Les mesures dérogatoires

Les mesures dérogatoires

- Ne s'appliquent qu'aux **protocoles validés par le réseau, et pour les médicaments issus de la réserve hospitalière** (sont exclues les chimiothérapies orales et l'immunothérapie)
 - En cours d'évaluation : les biphosphonates (*zometa*)
- Application de **forfaits** pour les différentes interventions du pharmacien, selon les actes réellement effectués
 - Forfait pour la visite de mise en place et de coordination à domicile (hors Zometa)
 - Forfait par séance
- Ces forfaits font l'objet d'une nouvelle évaluation dans le cadre du déploiement et des nouvelles missions des acteurs après mise en œuvre de la reconstitution centralisée.

Les mesures dérogatoires

Visite de coordination initiale

- Objectifs :
 - Temps de rencontre et de réassurance du patient et de son entourage
 - Vérifier au domicile du patient en présence de l'infirmière, la faisabilité du soins et les besoins en matériel

- Valorisation à hauteur de 40 € soumise à la réalisation de l'acte et à **l'envoi de la fiche d'évaluation**

- Limitée à un seul acte initial par patient.

- **En cours d'évaluation**

Pharmaciens d'officine : Fiche de mise en place initiale de la chimiothérapie à domicile

Le retour de cette fiche à l'infirmière coordinatrice déclenche le règlement du forfait unique de 40 euros pour coordination initiale au domicile du patient lors de la mise en place du traitement

extraits

<p>Nom du pharmacien :</p> <p>Cachet de la pharmacie</p>	<p>Nom du patient :</p> <p>Adresse :</p> <p>Protocole :</p> <p>Première injection au domicile prévue le :</p>		
<p><u>Réunion de coordination au domicile du patient</u> effectuée le ____/____/____</p> <p>Temps passé : _____ déplacement en kms : _____</p> <p>Mise au point du protocole et du matériel avec :</p> <p>IDEL (nom) : _____ prestataire (nom) : _____</p>			
Evaluation de la faisabilité : vérification des critères d'hygiène au domicile	oui	non	commentaires
•Entretien et désinfection facile (éviter les moquettes)			
•Plan de travail lisse, non absorbant et lavable			
•Réfrigérateur			
•Rangements adaptés au stockage des produits notamment si présence d'enfants à domicile			

Les mesures dérogatoires

Forfait par séance (=1 ou plusieurs injections sur un ou plusieurs jours consécutifs)

➤ Objectifs :

- Compensation financière pour le respect de la fourniture du matériel au prix LPPR (maintien de la marge à hauteur de 30%)
- Fourniture gratuite à l'IDE, de certains matériels non remboursés (blouse, seringue 60 ml, ampoules de NaCl,...)
- Compensation financière du temps de coordination pour la réception du colis

➤ soumis à la réalisation de l'acte et à **l'envoi de la fiche d'évaluation**

Forfait par séance

- **Forfait par séance actuellement de 20 €**

- **Cas particuliers :**
 - ✓ Perfusion de Zométa : forfait de 10 €
 - ✓ Protocole EPIPAL (5FU) : 30 €

Tous les médicaments et matériels médicaux hors protocole sont à facturer selon les usages professionnels en vigueur

Quelques chiffres

Nombre de chartes signées depuis le début du projet

	RTCNA	OCLE
Infirmier(e)s	195	147
Centre de soins	10	3
Pharmacies d'officine	76	126
Médecins généralistes	23	94

Nombre de pharmaciens formés : 600

Évolution du projet

- **Éducation thérapeutique pour les chimiothérapies orales**
- **Sous réserve d'évaluation de l'expérimentation nantaise, étendue de la centralisation au réseau OCLE**
- **Extension du projet de chimiothérapie à domicile à d'autres réseaux territoriaux en 2008**

Prochaine soirée de formation
Mardi 15 janvier 2008 - 20h30 : psychologie du patient

Formation pratique - manipulation du matériel :

La liste des participants sera mise à disposition des prestataires selon vos indications



Retrouvez ce diaporama
sur le site du réseau

www.onco-paysdelaloire.com

Accès professionnels de santé /Les missions du réseau
/la chimiothérapie à domicile

